

Les trois contrevérités professées par ceux qui veulent tuer le RSI

Régime Social des Indépendants

Dans tous les programmes des candidats les mieux placés pour la présidentielle, la fin du RSI est présentée comme une solution idéale afin d'améliorer la vie des indépendants. Tout se passe comme s'ils avaient décidé d'utiliser la fameuse technique de la vérité alternative chère à Donald Trump : raconter des faits inventés et dire partout que c'est la vérité qui est fausse. **Une stratégie qui fonctionne à tous les coups quand il s'agit de sujets complexes.** En cela, le RSI est un terrain de jeu rêvé. Mais qui va payer l'addition ? Les commerçants, les artisans et les libéraux. Brefs, les 812 000 travailleurs indépendants !

Le RSI a gravement dysfonctionné et est dangereux pour ceux qui y sont affiliés

Vrai. De nombreux affiliés à la caisse des commerçants et des artisans ont subi de graves préjudices causés par de graves dysfonctionnements qui se sont produits ces dernières années, avec la mise en place de l'ISU (Interlocuteur Social Unique) en 2008. Mais en conclure que la solution réside dans la suppression du RSI est une absurdité insondable et le signe d'une méconnaissance totale du dossier.

D'une part, parce que ces graves dysfonctionnements n'ont pas touché tous les indépendants. Ainsi, les libéraux, qui disposent au sein du RSI d'une caisse et d'un fonctionnement différents, ont plutôt été épargnés. D'autre part, dans la mesure où les dysfonctionnements du RSI sont liés à l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) et à l'Urssaf, ceux-là même qui seraient les grands gagnants d'une fusion entre le RSI et le régime général. En effet, les grandes difficultés connues par le RSI il y a quelques années sont

dues au fait que l'État a décidé qu'à partir de 2008, la caisse des commerçants et artisans serait techniquement gérée, dans le cadre d'un partage de responsabilités, par l'Accos, la caisse du régime général et le RSI. Et ce, sans prendre en compte le fait que les deux bases de données n'étaient pas compatibles. D'où les milliers d'erreurs lors de la fusion. D'autre part, les préjudices les plus graves subis

par les commerçants et les artisans sont la conséquence de cette incompatibilité des fichiers entre l'Urssaf et le RSI. La disparition du RSI, aujourd'hui, mettrait à mal tout le travail réalisé ces dernières années pour résoudre les dysfonctionnements et « éduquer » l'Urssaf aux spécificités de l'activité des indépendants (très grande variabilité des revenus etc.). C'est au moment où les dernières difficultés factuelles sont en passe d'être résolues que tout serait remis en question, exposant les affiliés à de nouveaux changements dangereux. D'autant que la disparition de l'ISU est mise en place par la loi de financement de la sécurité

sociale 2017, avec un Directeur national du recouvrement nommé par le RSI et l'ACOSS qui aura toute la responsabilité.

« En passant au régime général, la seule chose que les indépendants et les libéraux gagneront, c'est une augmentation de leurs cotisations de 50 % sans droit supplémentaire ! »

Les indépendants auront une meilleure protection sociale avec le régime général

Faux. Les calculs ont été faits et refaits et la conclusion est sans appel : en passant au régime général, la seule chose que les indépendants et les libéraux gagneront, c'est une augmentation de leurs cotisations de 50 % sans droit supplémentaire ! Le Dr Yves Decalf, Président de la commission Retraites et Prévoyance de l'UNAPL, a fait ses calculs : « *Concernant la couverture maladie maternité, pour des prestations comparables, le taux de cotisation passerait de 6,5% des revenus au RSI, à 13,75 % au régime général.* » Certes le taux du régime général comprend les indemnités journalières, (IJ) et l'invalidité, celui du RSI ne les intègre pas : « *Les commerçants et artisans, payent aujourd'hui en sus des 6,5% pour les IJ 0,70% sur une assiette élargie, et 1,30 % pour l'invalidité sur des revenus au plafond de la Sécurité sociale. Quant aux libéraux (ils n'ont pas d'IJ, ni d'invalidité en RSI), l'augmentation de leur cotisation pourrait aller jusqu'à plus de 60% selon leurs revenus s'ils intégraient le régime général.* » Enfin, pour la retraite, là encore, il n'y a pas de doute pour les libéraux : « *notre régime de base est spécifique et beaucoup moins cher que le régime général et même que celui des commerçants et artisans* », assure Yves Decalf.

Par-delà ces arguments, il y a la vérité des faits déjà tranchés : il suffit d'observer l'attitude des médecins soumis au régime PAMC (Praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés). Dans certaines situations, ils ont le choix

entre le régime général assurance maladie et maternité et le RSI et « *ils choisissent quasiment tous le RSI !* », rappelle le Dr Decalf.

Les indépendants ne devraient pas avoir à s'affilier obligatoirement au RSI !

Dangereux. C'est l'argument de ceux qui prônent depuis des années la fin de l'affiliation obligatoire à la Sécurité sociale et le choix de souscrire un régime de couverture auprès des assureurs et des mutuelles. On a affaire ici à une posture politique puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, de mettre fin à notre modèle de protection sociale qui repose sur la solidarité. Et qui dit solidarité, dit obligation d'affiliation. C'est là une option qui ne concerne pas que les indépendants et qui engage l'ensemble de la société dans un nouveau modèle social.

Il est certains que les libéraux, jeunes, hommes et en bonne santé y gagneraient. Les femmes seraient en revanche toutes perdantes et ces mêmes hommes, devenus plus âgés ou simplement malades, seraient alors pour beaucoup dans des situations très difficiles. Enfin, techniquement, il convient de rappeler que les régimes obligatoires sont la base de la future retraite, même s'il est conseillé de les compléter avec des assurances favorisées par les dispositifs fiscaux. Ce serait donc uniquement un choix idéologique que ni les indépendants administrateurs du RSI, ni les libéraux de l'UNAPL ne cautionnent. ■

« TUER LE RSI, C'EST ŒUVRER CONTRE LES INDÉPENDANTS »



YVES DECALF
Président de la commission
Retraite et Prévoyance
de l'UNAPL

Derrière l'unanimité pour supprimer le RSI, se cache un assemblage hétéroclite de mauvaises raisons qui ont pour point commun d'ignorer le statut de travailleurs indépendants, voire d'en combattre la philosophie même.

■ **Quelques-uns veulent de bonne foi améliorer la situation des commerçants et des artisans.** Mais ils ne connaissent ni leurs spécificités, ni la nécessité de les gérer différemment. Un argument que les administrateurs du RSI s'efforcent de rappeler aux candidats à l'élection présidentielle. « *Les chefs d'entreprise indépendants*

ont besoin d'une protection sociale souple et personnalisée que seule une gestion spécifique peut leur procurer, à l'opposé des traitements de masse tels que ceux déployés par le régime général », affirme Yves Decalf. Ces dernières années, le RSI a déployé une très grande énergie pour sortir de la logique globale et aveugle vis-à-vis des commerçants et des artisans, entraînée par la réforme de 2008. Et c'est précisément ce vers quoi on veut revenir en intégrant le RSI au régime général, libéraux compris !

■ **D'autres sont clairement hostiles aux indépendants.**

Pour un État jacobin, centralisateur qui veut en permanence contrôler et maîtriser l'activité de ces citoyens, la notion même de travailleur indépendant est difficilement admissible. Celui-ci est en effet soupçonné de refuser le jeu du collectif. Le goût du risque ne serait qu'une soif d'argent et son indépendance professionnelle, un refus des règles et de la hiérarchie... Intégrer leur régime de protection sociale au sein du régime général est donc un moyen d'augmenter le contrôle qu'il serait bon d'avoir sur les travailleurs indépendants, auxquels on ne fait pas confiance. La logique est ici équivalente à celle qui veut qu'un indépendant est par essence un fraudeur et, qu'à ce titre, s'il ne passe pas par une Association de gestion agréée (AGA), il est d'office pénalisé d'un surcoût de 25% d'impôts. Le fait qu'on lui envoie le contentieux dès le premier retard de paiement de charges sociales, quelles que puissent être ses difficultés passagères, est de la même veine. Et le régime général est très efficace pour cela.